

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE REUNION DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 18 février 2025, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Madame Christelle Lorin, Maire, la séance a été publique

Etaient présents : M. Chauveau, M. Vasseur, Mme Esnault, Mme Ramaugé, M. Niel, M. Vincent, Mme Lacroix et Mme Houy.

Absents excusés : M. Brouard, Mme Népert, M. Bauer, M. Hubert et Mme Folleau

M. Brouard a donné pouvoir à M. Chauveau, Mme Népert à Mme Esnault, M. Bauer à M. Vincent et Mme Folleau à Mme Lacroix.

Le Quorum est atteint. Mme Ramaugé est nommée secrétaire de séance et le compte rendu de la séance du 17 décembre 2024 est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET GENERAL

01 DIGCM 25022025

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GENERAL

Mme le Maire précise qu'il s'agit du dernier compte administratif et compte de gestion à voter car dès 2025, la commune passe en compte financier unique, c'est-à-dire un document commun entre la mairie et la trésorerie.

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 du budget général de la commune qui fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 465 938.11 € (565 615 € en 2023).

A cela, il faut retrancher le déficit d'investissement 2024 qui s'élève à : 219 835.86 € (- 254 106 € en 2023), soit un report sur le budget 2025 de 246 102.25 €

Années	Résultat reporté
2023	311 508 €
2022	366 590 €
2021	284 118 €
2020	380 533 €
2019	284 835 €
2018	224 895 €

02 DIGCM25022025

Sous la Présidence de M. Chauveau Emmanuel, 1^{er} Adjoint au Maire, le conseil municipal, examine le compte administratif du budget général 2024 de la Commune :

Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	640 733.63 €
➤ Recettes :	1 106 671.74 €
Excédent de clôture :	+ 465 938.11 €
<u>Section d'investissement :</u>	
• Dépenses :	1 473 281.18 €
• Recettes :	1 253 445.32 €
Déficit de clôture :	- 219 835.86 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET GENERAL

03 DIGCM 25022025

Après étude des Compte Administratif et Compte de gestion 2024 du budget général de la commune de Digny présentant un excédent de fonctionnement de 465 938.11 € et un déficit d'investissement de 219 835.86 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1) d'affecter la somme de 219 835.86 € au compte 1068,
- 2) d'affecter la somme de 246 102.25 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

COMPTE DE GESTION 2024 SERVICE EAU

04 DIGCM 25022025

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 du service eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 pour le service eau. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET EAU

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 du budget de l'eau qui fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 39 643.18 € et un déficit d'investissement de 8 199.20 €.

Années	Résultat
2023	+ 36 752 €
2022	+ 28 185 €
2021	+ 30 933 €
2020	+ 28 711 €
2019	+ 35 233 €
2018	+ 28 718 €

05 DIGCM 25022025

Sous la Présidence de M. Chauveau Emmanuel, 1^{er} Adjoint au Maire, le conseil municipal, examine le compte administratif du service eau 2024 de la Commune.

Section d'exploitation :

- Dépenses : 57 258.49 €
- Recettes : 96 901.67 €

Excédent de clôture : + 39 643.18 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 196 193.61 €
- Recettes : 187 994.41 €

Déficit de clôture : - 8 199.20 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif du service eau 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SERVICE EAU

06 DIGCM 25022025

Après étude du Compte Administratif 2024 et du compte de gestion 2024 du service eau présentant un excédent de fonctionnement de 39 643.18 € et un déficit d'investissement de 8 199.20 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- 1) d'affecter la somme de 8 199.20 € au compte 1068 en investissement
- 2) d'affecter la somme de 31 443.98 € au compte 002 en fonctionnement

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

07 DIGCM 25022025

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 art 37 (VD) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites l'année précédente,

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette à échéance avant le vote du budget,

En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu la délibération du 17 décembre 2024 autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent au titre du budget général et du service eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses ci-dessus énumérées et de s'engager à inscrire au budget primitif 2025 les crédits nécessaires pour les dépenses d'investissement suivantes :

Au Budget général

Compte / Opération	Nature	Montant
2019 008	TRAVAUX EGLISE	
203	Frais d'études	13 625 €

2131	Travaux	170 000 €
2025 001	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX 2025	
2131	Toiture atelier	5 600 €
2025 005	RESEAUX & VOIRIE 2025	
2156	Défense incendie	3 100 €
2151	Travaux Georges Joubin	3 000 €
2024 002	TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE 2024	
2158	Travaux rénovation énergétique	14 600 €
2024 001	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX 2024	
2158	Travaux rénovation énergétique	38 665 €
2025 003	MATERIEL 2025	
2188	Balayeuse	1 000 €
165	Dépôt de garantie	610 €

Au service eau

Compte / Opération	Nature	Montant
2022 003	RENFOCEMENT DU RESEAU EAU POTABLE BELLANDAS	
2158	Travaux	30 000 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Mme le Maire rappelle les grandes lignes des orientations budgétaires 2025 :

1) **Sur le Budget Eau**

A - Section Investissement

- Travaux Bellandas & la Richardière solde = 20 100 €
- Travaux Chèverrie = 177 000 €
- PGSSE = 46 000 €

B – Section Exploitation

Charges exploitations prévisionnelles 2025 = 60 000 € dont 52 000 € pour les amortissements

Recettes exploitations 2025 = 58 000 € sans le report de résultat 2024

Recettes prévisionnelles de la surtaxe communale = 34 000 € sur les mêmes bases que 2024, à savoir une surtaxe à 0.65€/m³ depuis le 2nd semestre 2024.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la surtaxe communale permet de financer les dépenses d'investissement du budget eau. A partir du 01 janvier 2026, la commune adhèrera au SIDEPE donc Mme le Maire propose de ne pas augmenter la surtaxe pour 2025.

2) **Sur le Budget Général**

A - Section Investissement

Mme le Maire rappelle les principaux travaux validés et fait un point sur ceux en cours de réalisation.

RESTAURATION DE L'EGLISE / AVENANT MODIFICATION DE MARCHE N°4 LOT N° 4 CHARPENTE

08 DIGCM 25022025

La présente modification de marché a pour objet d'acter des moins-values en tranche optionnelle 1 du marché ainsi que des prix nouveaux, selon détail ci-après. La modification de marché est conclue avec une incidence financière négative. La modification du marché est justifiée par un ajustement des quantités effectivement réalisées par l'entreprise dans le cadre du chantier sur divers postes de travaux.

En ce qui concerne les prix nouveaux et prestations supplémentaires, ils sont justifiés, d'une part, par la nécessité d'adapter les grilles de protection des baies du clocher. Dans leur configuration actuelle, ces grilles permettent aux pigeons d'entrer dans le clocher et d'y faire leurs nids. La présence de pigeons est préjudiciable pour la conservation de l'édifice.

D'autre part, des étaitements de la charpente de la besace ont été nécessaires aux travaux de restauration et n'étaient pas initialement prévus en tranche optionnelle 1.

Modifications au marché :

Prestations supplémentaires et prix nouveaux :

- Modification de 6 grilles devant les abats sons: Prix : 1 037,53 € HT
- Étaieement des charpentes : Prix : 850 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- accepte la modification de marché n°4 pour le lot n° 4 tel que proposée ci-dessus

L'incidence financière de cette modification de marché n° 4 sur la tranche optionnelle 1 est la suivante

	TO1 consolidée		MM4	TO1 modifiée
HT	50 622,89 €	-	5 852,22 €	44 770,67 €
TVA	10 124,58 €	-	1 170,44 €	8 954,13 €
TTC	60 747,47 €	-	7 022,66 €	53 724,80 €
Variation			-12%	

L'incidence financière de cette modification de marché n° 4 sur l'ensemble du marché est la suivante :

	Marché initial	MM1	MM2	MM3	MM4	Marché modifié
HT	80 033,50 €	9 841,97 €	6 436,00 €	2 635,90 €	5 852,22 €	93 095,15 €
TVA	16 006,70 €	1 968,39 €	1 287,20 €	527,18 €	1 170,44 €	18 619,03 €
TTC	96 040,20 €	11 810,36 €	7 723,20 €	3 163,08 €	7 022,66 €	111 714,18 €
Variation		12%	7%	3%	-6%	
Variation cumulée			16%			

- autorise Mme le Maire à signer l'avenant du lot 4

RESTAURATION DE L'EGLISE / AVENANT AU MARCHE MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

09 DIGCM 25022025

Les délais de réalisation des travaux de la tranche optionnelle, qui concerne la restauration du clocher partie inférieure, sont prolongés de 7 mois. La présente modification de marché acte cette prolongation pour les missions d'AMO qui sont liées à la durée du chantier.

Le nouveau montant de la convention est ainsi porté

ENSEMBLE	Convention initiale + MM précédentes	MM E - prolongation TO1	Nouvelle convention
TOTAL HT	29 705,00	6 020,00	35 725,00
TVA 20%	5 941,00	1 204,00	7 145,00
TTC	35 646,00	7 224,00	42 870,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- o D'accepter cette modification de marché
- o D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant

ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION ENERGETIQUE RUE DES FONDEURS, DU MARECHAL LECLERC, DE LA POSTE ET AVENUE GEORGES ESNAULT

10 DIGCM 25022025

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE28 et donneraient lieu au plan de financement suivant quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28 :

coût estimatif HT des travaux	Contribution Collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)		Participation de TE28 (maitre d'ouvrage des travaux)	
12 850 €	60%	7 710 €	40%	5 140 €

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Bien entendu, si des subventions venaient à être attribuées à ce projet, la part financée par les collectivités et celle de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir se verrait diminuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- D'Approuver le plan de financement correspondant à la mise en œuvre de celui-ci et des travaux correspondants quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28.
- D'Approuver le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation d'aide que TE28 pourrait percevoir,
- D'Autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec TE28 pour la réalisation et le financement des travaux.

INVESTISSEMENTS 2025- PROJETS

NATURE	Dépenses	Recettes	Commentaires
TRAVAUX EGLISE	312 268 €	325 767 €	
Tranche 1 = Tranche ferme	0 €	113 103 €	
Tranche 2 = Tranche Optionnelle	312 268 €	212 664 €	
AMENAGEMENT CIMETIERE	76 000 €	31 357 €	
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUES MILLESCHAMPS ET CHEVRERIE	16 600 €	0 €	Année 3 = 2025 dernière année
TRAVX BATIMENTS COMMUNAUX 2024	38 662 €	21 622 €	Rénovation énergétique portes + leds
TRAVAUX SUR GPE SCOLAIRE 2024	14 539 €	4 241 €	Changement menuiseries
ENFOUISSEMENT RESEAUX BELLANDAS 2024	48 280 €	21 000 €	Année 1 = 2024 - Année 2 = 2025 - Année 3 = 2026
TRAVX BATIMENTS COMMUNAUX 2025	28 480 €	0 €	
TRAVAUX SUR GPE SCOLAIRE 2025	27 360 €	12 832 €	Rénovation énergétique
MATERIEL COMMUNAL - ATELIER 2025	14 500 €	0 €	
PANNEAUX SIGNALISATION 2025	12 500 €	0 €	
RESEAUX & VOIRIE 2025	78 620 €	18 869 €	
Voirie 2025	50 100 €		St Fraize, Corbou, Farinelles, Charmoy, les Friches, Patis, Grasse Vache, la Touche + G,Joubin = 2 100 € TTC (solde 2024)
Rénovation énergétique Eclairage public 2025 : leds	15 420 €		rues Maréchal Leclerc, Fondeurs, de la poste et derrière Eglise

MATERIEL ET MOBILIER MAIRIE 2025	4 000 €	0 €	Base dép prévisionnelles globales = 718 336 € dt 281 205 € pour Eglise, Total FCTVA 2023 = 117 400 € - 46 128 € (Eglise)
MAISON SAVIGNARD	21 000 €	0 €	
FCTVA 2023		71 272 €	
Virement section fonctionnement au 15/02/2025		1 849 €	sans le report de résultat 2024 = 246 102 €
TOTAL GENERAL	692 809 €	508 809 €	

Besoin financement 2025	-184 000 €
Résultat 2024	246 102 €
Solde - Marge de manœuvre au 15/02/2025	62 102,00 €

B - Section de fonctionnement

Concernant les dotations, Mme le Maire propose de se montrer très prudente pour la construction budgétaire.

Les recettes de fonctionnement

Dotation Globale de Fonctionnement = Proposition 2025 = 44 000 €
 Dotation de solidarité rurale : Proposition 2025 = 70 000 €
 Dotation nationale de péréquation : Proposition 2025 = 0 €
 Allocations compensatrices : Proposition 2025 = 44 000 €
 Fond de péréquation : Proposition 2025 = 18 000
 Contributions directes = fiscalité : Proposition 2025 = 307 000 €

Articles	Libellé	2021	2022		2023		2024		2025
		Mandats	Budget	31/12/2023	Budget	31/12/2023	Budget	31/12/2024	Budget
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	173 704	230 142	171 437	325 935	214 571	307 822	237 108	311 100
60612	Energie - electricité : cantine, éclairage public	30 659	40 000	34 236	94 500	40 980	60 000	44 764	52 000
60623	Alimentation : cantine scolaire	19 414	23 000	21 047	24 000	22 964	26 000	22 621	26 000
6135	Locations mobilières	2 662	3 802	2 993	4 000	3 907	3 250	3 247	3 570
61521	Terrains -entretien	26 599	33 750	19 047	38 355	23 556	39 200	31 159	34 060
61522	Bâtiments -Entretien et réparations	1 769	10 000	4 974	6 000	5 052	9 000	8 774	14 100
61522	Bâtiments = salle des fêtes	0	0	0	2 000	0	4 000	384	4 000
61523	Voies et Réseaux -Entretien et réparations	14 240	18 000	11 748	12 000	11 494	28 000	20 110	22 000
61551	Matériel roulant -Kangoo-tracteur tondeuse	2 007	5 000	1 011	4 000	1 764	4 000	508	4 000
61558	Autres biens mobiliers : atelier, sdf, cantine,	755	3 000	335	3 000	2 820	3 000	1 838	3 000
6156	Maintenance	11 582	10 990	10 251	12 840	11 228	14 170	13 704	13 990
616	Primes assurances	6 662	7 100	7 177	7 830	7 788	8 400	8 313	9 030
6226	Honoraires -	2 124	2 300	1 104	2 300	1 364	2 300	668	2 000
6232	Fetes et cérémonies	5 413	6 000	7 466	7 700	8 256	7 700	7 085	8 000
12	CHARGES DE PERSONNEL	245 719	261 660	240 894	256 300	236 945	274 380	254 952	267 140
6411	Personnel titulaire	138 205	158 500	156 626	150 300	139 556	147 500	132 939	140 000
6413	Personnel non titulaire	21 552	16 000	2 120	17 700	17 698	38 840	38 599	36 000
65	CHARGES DE GEST COURANTE	96 912	116 363	104 744	129 840	114 122	140 719	128 387	91 530
6531	Indemnités élus	34 696	35 500	35 304	36 500	36 180	36 700	36 669	37 500
6553	Contingent service incendie	38 865	39 588	39 587	42 140	42 140	46 469	46 469	0
6554	Contributions aux organ de regroupements	6 467	14 000	9 275	17 000	14 891	18 400	17 839	20 230
6573	Subventions de fonctionnement CCAS	0	0	0	0	0	0	0	0
6574	Subventions aux associations	5 128	10 625	9 638	12 300	10 826	12 300	11 853	9 400

0,14	ATTENUATION DE PRODUITS	13 873	13 600	16 545	15 600	14 628	16 250	13 783	16 250
66	CHARGES FINANCIERES	1 292	807	1 286	6 415	420	12 353	6 154	15 220
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	DEPENSES	531 500	623 072	534 907	734 090	580 686	751 874	640 731	701 540

soit des recettes prévisionnelles 2025 d'un montant de 703 000 €, sans tenir compte du résultat reporté de 2024 246 102 €

Et des dépenses prévisionnelles 2025 à hauteur de 701 000 € soit un exercice 2025 à l'équilibre sans manger notre excédent 2024.

Ce qui permettrait un virement autour de 246 000 € à l'investissement soit le résultat de 2024 sachant qu'à ce jour le besoin est de 184 000 €.

3) L'ENDETTEMENT : Mme le Maire fait un point sur l'endettement de la commune

Années			2022		2023		2024		2025	
Lieu	Fin	Montant	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Eglise	CT	285 000 €							0 €	9 433 €
Salle des fêtes	déc-26	90 000 €	9 028 €	280 €	9 088 €	232 €	9 148 €	160 €	9 210 €	100 €
Rue Mal Leclerc	avr-35	180 000 €					12 447 €	5 994 €	12 862 €	5 580 €
Total			12 067 €	287 €	9 088 €	232 €	21 595 €	6 154 €	22 072 €	15 113 €
Capital restant dû			36 715 €		207 627 €		471 032 €		448 960 €	
Endettement / hab	1 000		37 €		208 €		471 €		449 €	

Château eau Bois Ridon		71 000 €								
Bois Joly	12 ans	80 000 €	5 155 €	724 €	5 222 €	657 €	5 290 €	588 €	5 360 €	520 €
Mal Leclerc + Diag + G.Sand	20 ans	100 000 €	4 726 €	658 €	4 762 €	623 €	4 796 €	587 €	4 832 €	552 €
RueJ,Moulin- Le Tronchet	15 ans	60 000 €			3 234 €	1 782 €	3 330 €	1 686 €	3 428 €	1 588 €
Assainissement Bellandas		120 000 €								
Total			9 881 €	1 382 €	13 218 €	3 061 €	13 417 €	2 862 €	13 620 €	2 660 €
Capital restant dû			138 383 €		185 165 €		171 748 €		158 129 €	
Endettement / hab	1 000		138 €		185 €		172 €		158 €	

Endettement / hab	1 000		175 €		393 €		643 €		607 €	
Capital restant dû			175 098 €		392 792 €		642 780 €		607 088 €	

COMMUNICATIONS & AFFAIRES DIVERSES

1) Calendrier des réunions

Mme le Maire propose le calendrier des réunions pour l'année 2025 :

Mardi 18 Mars 2025 à 19h30

Mardi 1er avril 2025 à 19h30

Mardi 13 mai 2025 à 19h30

Mardi 17 juin 2025 à 19h30

Mardi 01 juillet 2025 à 19h30

Commission des finances

Vote des Budgets

2) Dates à retenir

- Loto de l'école le 14 mars 2025
- Concert à l'Eglise le 30 mars à 15h

- Après-midi « voulez-vous danser » du Foyer Rural le 23 mars 2025
- Troc Plantes du Foyer Rural le 27 avril 2025
- Trinité les 24 et 25 mai 2025
- Vide-greniers des pompiers le 29 juin 2025
- Vide-greniers du Comité des fêtes le 21 septembre 2025
- A quoi tu joues le 23 novembre 2025

3) SIRTOM

Compte rendu de la réunion du 06 février par M. Vincent, délégué. Les principaux points ont été la création de poste, le recrutement et la rénovation de la déchetterie de Saint Eliph

4) Charmoy Gonthier = CR 115

L'enquête publique se déroulera du 1^{er} au 17 mars 2025. Il y aura 2 permanences de Mme Chaillou, commissaire enquêteur le 1^{er} de 10 h à 11 h et le 17 de 11 h à 12 h

5) Consultations Eau Potable & Assainissement

La consultation pour le marché de la DSP est en cours. Véolia, Suez, Aqualter et STGS ont répondu.

6) Aménagement Foncier

Le Conseil Départemental a délibéré sur la constitution de la commission d'aménagement foncier en date du 06 janvier 2025.

7) Relevés de vitesse

A la demande des administrés du Plessis et d'Aumoy des relevés de vitesse ont été demandés au Département.

Aumoy : Période du 9 Octobre 2024 au 15 Octobre 2024 : 7 jours

Traffic moyen journalier de 111 véhicules / jour

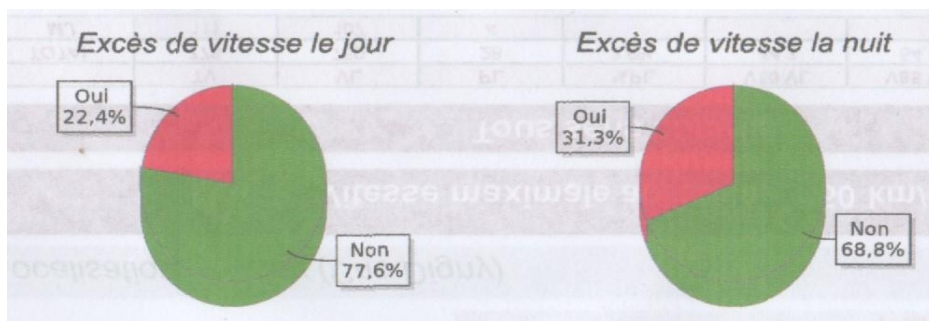
Vitesse maximale autorisée : 50 km/h

	Débits					Vitesses					Infractions		
	%	Total	TMJ	TMH	Moyenne	V15	V50	V85	Ecart Type	Total	IMJ	%	
Sens 1 vers Grassevache	VL	95,2%	359	51	2,1	42,9	33,3	43,9	53,7	10,2	84	12	23,4%
	PL	4,8%	18	3	0,1	38,9	20,3	43,6	49,4	13,4	2	0	11,1%
	TV	100,0%	377	54	2,2	42,7	33,1	43,9	53,5	10,4	86	12	22,8%
Sens 2 vers Aumoy	VL	97,5%	391	56	2,3	43,3	33,1	44,7	55,0	11,4	106	15	27,1%
	PL	2,5%	10	1	0,1	38,0	31,0	38,0	48,3	10,0	1	0	10,0%
	TV	100,0%	401	57	2,4	43,2	32,9	44,5	54,9	11,4	107	15	26,7%
Sens 3 Cumulés	VL	96,4%	750	107	4,5	43,1	33,2	44,3	54,4	10,8	190	27	25,3%
	PL	3,6%	28	4	0,2	38,6	25,2	42,1	49,1	12,3	3	0	10,7%
	TV	100,0%	778	111	4,6	43,0	33,0	44,2	54,3	10,9	193	28	24,8%

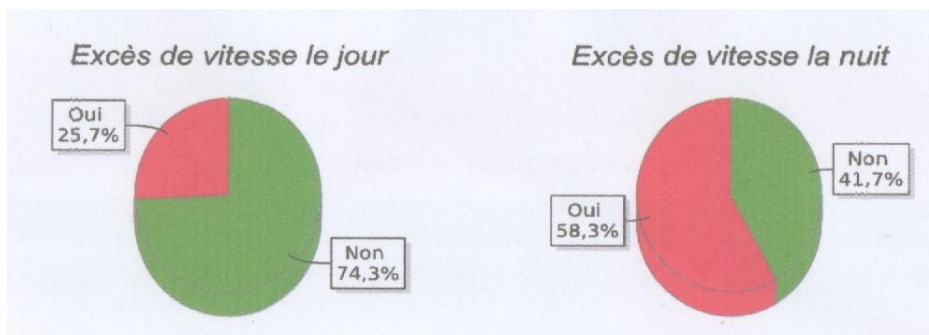
TV = Tous véhicules, VL = Véhicules légers, PL = Poids lourds
V15 = Vitesse sous laquelle roule 15% du trafic, V50 = Vitesse sous laquelle roule 50% du trafic, V85 = Vitesse sous laquelle roule 85% du trafic
TMH = Trafic Moyen Horaire TMJ = Trafic Moyen Journalier, IMJ = Infractions Moyennes Journalières
Ecart Type = Mesure de la dispersion, ou de l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne

Rapport : CIGT_76 (version : 70080_7), Source : Mesures agrégées, Généré le : 25/10/2024 16:48

Vers Grassevache



Vers Aumoy



Le Plessis

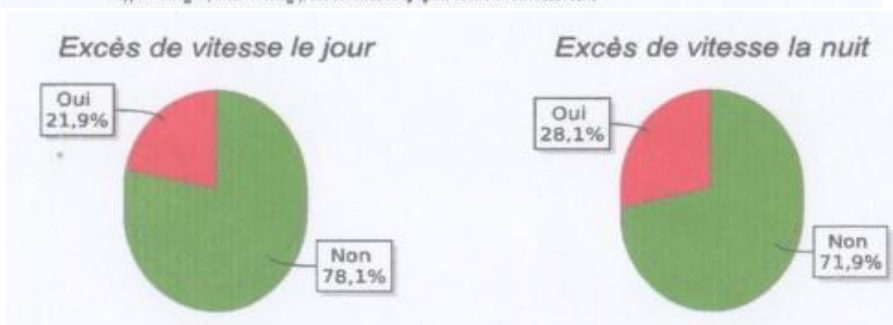
Période du 9 Octobre 2024 au 4 Novembre 2024 : 27 jours
 Traffic moyen journalier de 449 véhicules / jour

Vitesse maximale autorisée : 80 km/h

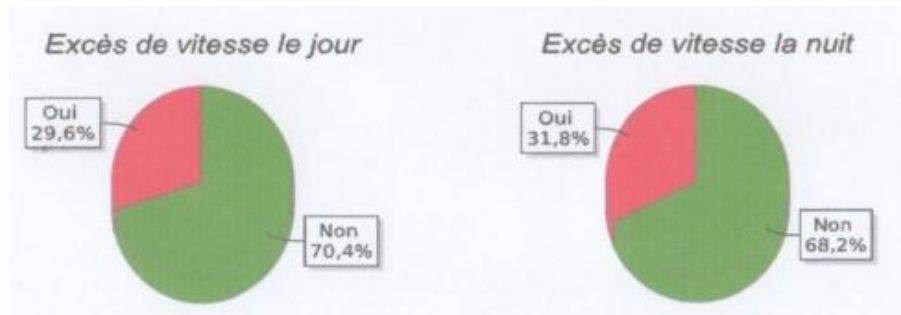
	Débits				Vitesses					Infractions			
	%	Total	TMJ	TMH	Moyenne	V15	V50	V85	Ecart Type	Total	IMJ	%	
Sens 1 vers Pontgouin	VL	96,0%	2 127	213	8,9	71,3	59,7	71,7	84,9	14,1	481	18	22,6%
	PL	4,0%	89	9	0,4	64,4	51,3	65,5	78,9	14,3	11	0	12,4%
	TV	100,0%	2 216	222	9,2	71,0	59,0	71,4	84,7	14,2	492	18	22,2%
Sens 2 vers Digny	VL	94,7%	2 157	216	9,0	72,3	59,0	73,4	87,3	15,9	648	24	30,0%
	PL	5,3%	121	12	0,5	69,5	52,3	70,2	86,4	16,4	29	1	24,0%
	TV	100,0%	2 278	228	9,5	72,1	58,6	73,3	87,2	15,9	677	25	29,7%
Sens 3 Cumulés	VL	95,3%	4 284	428	17,8	71,8	59,3	72,5	86,3	15,0	1 129	42	28,4%
	PL	4,7%	210	21	0,9	67,4	51,7	68,0	83,1	15,8	40	1	19,0%
	TV	100,0%	4 494	449	18,7	71,6	58,8	72,3	86,2	15,1	1 169	43	28,0%

TV = Tous véhicules, VL = Véhicules légers, PL = Poids lourds
 V15 = Vitesse sous laquelle roule 15% du trafic, V50 = Vitesse sous laquelle roule 50% du trafic, V85 = Vitesse sous laquelle roule 85% du trafic
 TMH = Trafic Moyen Horaire TMJ = Trafic Moyen Journalier, IMJ = Infractions Moyennes Journalière
 Ecart Type = Mesure de la dispersion, ou de l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne

Rapport : CIG7_76 (version : 70080_7), Source : Mesures agrégées. Généré le : 06/11/2024 08:46



Vers Pontgouin



Vers Digny

8) Doléances des administrés

Crottes de chiens 7^{ème} DB

Aboiements chiens Résidence G.Joubin + problème de chats

9) Incivilités

- Candélabre accidenté rue Paul Deschanel
- Arbustes arrachés sortie rue MI Leclerc vers Châteauneuf
- Vol panneau 50 à la Folie à 2 reprises
- Bris des décorations de fêtes de fin d'année à la mairie
- Détérioration par un véhicule haie terre-plein coté la Loupe

Séance levée à 21 h 30

La secrétaire de séance
Adeline Ramaugé